



# STOP

## Donnons nos clefs au psychiatre

L'après-midi du 11 juin 2024 fut plus qu'agité à cause du détenu M. En effet, ce dernier s'est permis d'insulter, de menacer une surveillante et de perturber le bon déroulement des activités au QSC.

Le gradé de quart, le capitaine de détention et d'autres agents ont essayé de lui faire entendre raison afin d'apaiser la situation mais en vain.

Devant la redondance et l'intensité des faits (3 CRI rédigé entre 13h15 et 18h), une mise en prévention a été décidée, tardive certes mais décidée pour éviter un passage à l'acte imminent.

Durant la nuit, il a mis le feu à plusieurs reprises à des éléments de sa cellule disciplinaire.

Le lendemain matin, après une visite chez le psychiatre, le détenu M a fait son retour à l'étage devant des agents stupéfaits.

Si ce détenu était passé à l'acte à l'encontre de la surveillante, qu'elle aurait été l'issue ?

Des griffures auto infligées et une séance de lamentation suffisent à faire amende honorable à ce détenu ?

Mesdames Messieurs, que chacun assume cette prise de décision si dans un avenir proche l'idée lui venait à réitérer ses propos et concrétiser ses menaces.

Au passage, à la MC ENSISHEIM, il n'y a pas de « fiston » mais des Personnes Placées Sous Mains de Justice, des détenus.

Arrêtons de minimiser les choses !

Arrêtons de leurs trouver des excuses ou des circonstances atténuantes !

Attention au phénomène de mimétisme...

